

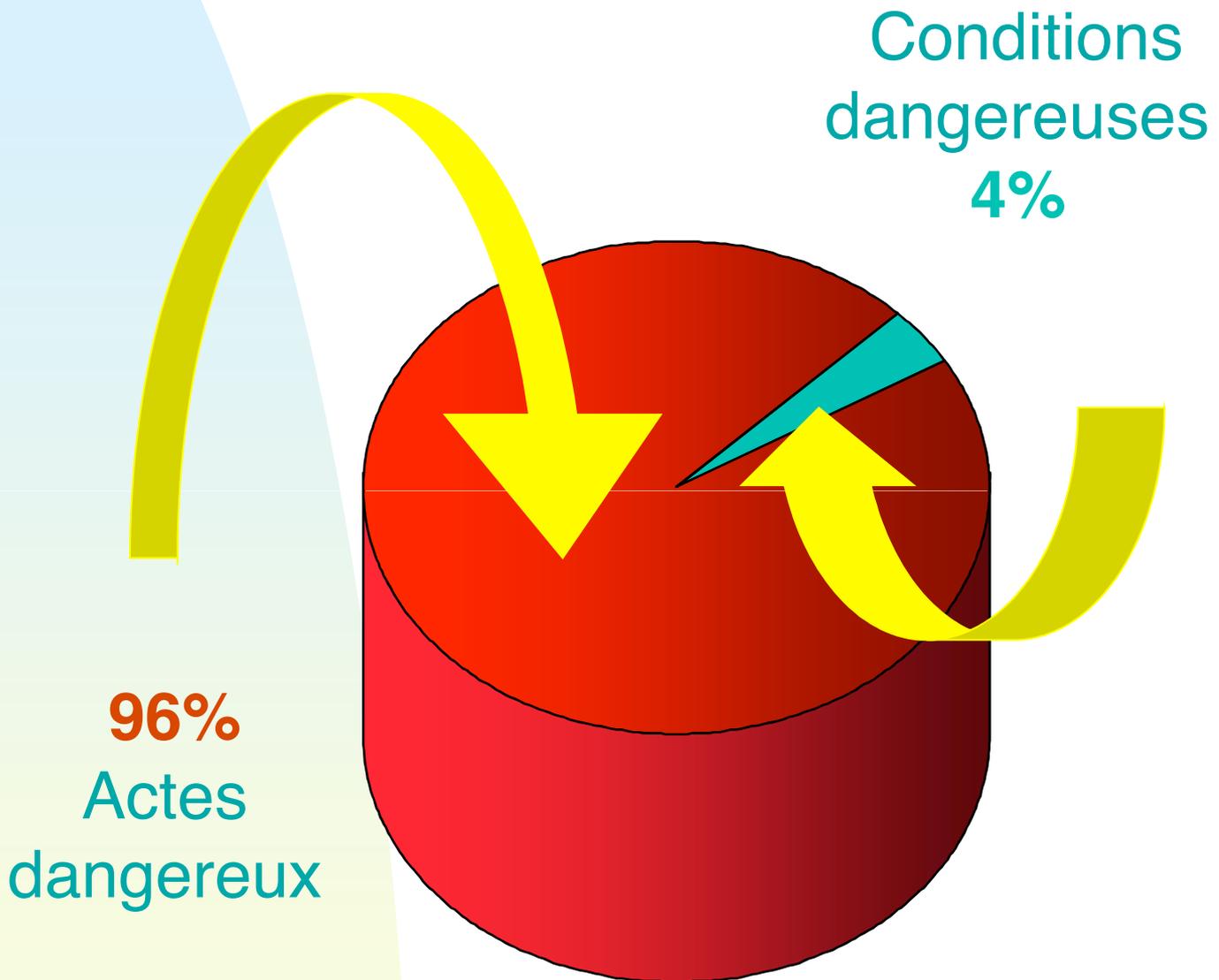
Nom:

LIVRET

ACCUEIL

SECURITE

NOTION N°1: Causes des accidents



NOTION N°2: La pyramide des risques

Déclaration
d'accident

Déclaration
d'accident

Incidents relevés
sur le cahier à la
disposition des
salariés

« Non dit », dont
le rôle de la
hiérarchie est de
détecter et
anticiper

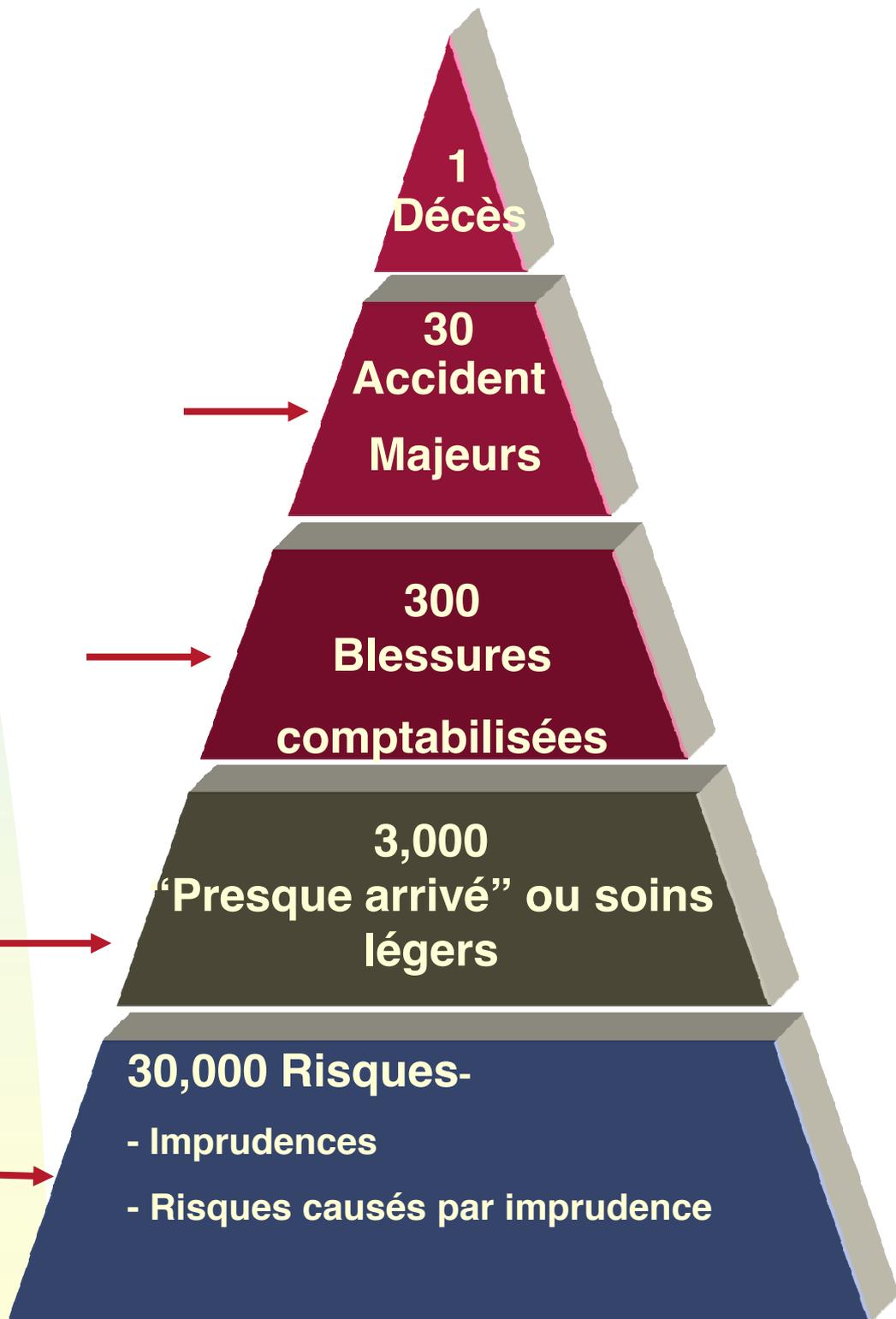
1
Décès

30
Accident
Majeurs

300
Blessures
comptabilisées

3,000
"Presque arrivé" ou soins
légers

30,000 Risques-
- Imprudences
- Risques causés par imprudence



RISQUES POTENTIELS COMMUNS A LA PROFESSION DU CARTONNAGE



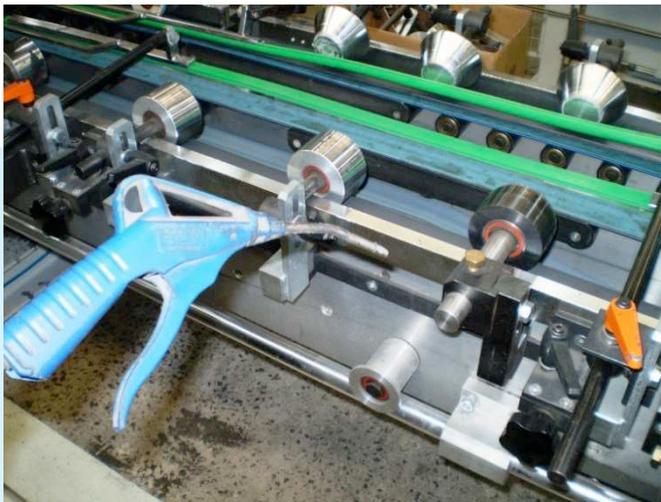
*ACCES AUX
EQUIPEMENTS DE
SECURITE OBSTRUES=
incendie aggravé*



*STOCKAGE EN
HAUTEUR = danger de
chute d'objet et
d'effondrement*



*MAUVAIS RANGEMENT
DES POSTES DE
TRAVAIL= chutes d'objet*



**UTILISATION DE
SOUFFLETES POUR
EFFECTUER DU NETTOYAGE
DE PIECES = particules dans les
yeux et voies respiratoires**



**DANGER PERMANENT
POUR LES MAINS =
blessures graves**



**ABSENCE DE PORT DES
EQUIPEMENTS DE
PROTECTION= blessures et
maladies professionnelles**

- **LUNETTES**
- **GANTS**
- **CHAUSSURES DE SECURITE**
- **BOUCHONS D'OREILLE**
- **MASQUES**

LES REGLES DE SECURITE

1. Respecter les consignes.
Règlement intérieur-Panneaux de signalisation
2. Ne pas introduire de boissons alcoolisées ou de stupéfiants.
3. Utiliser les allées de circulation de l'atelier
4. Ne pas manger sur votre poste de travail.
5. Porter des protections individuelles de sécurité.
6. Prendre connaissance et respecter les consignes propres à chaque poste.
7. Suivre les consignes d'évacuation.



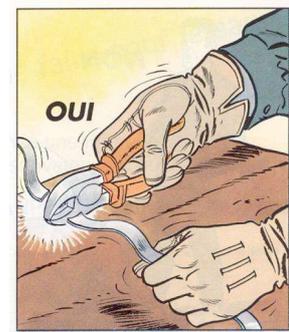
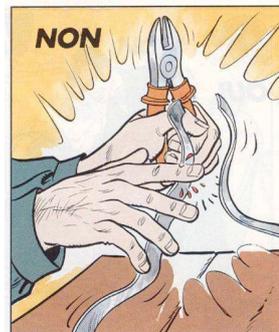
Marquage
JAUNE



LE COMPORTEMENT

1) Equipements de protection individuelle

A mon poste de travail , j'utilise les équipements de protection individuelle préconisés,(gants, chaussures,masques à poussières, etc...)



2) Poste de travail

Je maintiens mon poste rangé , propre et ordonné.
J'utilise les outils appropriés



LE COMPORTEMENT (suite)

3) Environnement de travail

Les aires de stockage doivent être respectées:
Les allées de circulation, les armoires électriques et les extincteurs doivent être dégagés et accessibles.



4) Installations électriques

Les armoires électriques et coffrets doivent être fermés à clef.
Seul le service maintenance est habilité à intervenir sur les installations électriques.



LE COMPORTEMENT (suite)

5) Gestion des déchets

Toutes les matières et contenants servant au conditionnements des pièces et matières doivent être jetés dans les poubelles et conteneurs prévus à cet effet , selon la procédure en cours.

Bennes pour
les déchets
cartons

Bennes pour
les déchets
banaux



CIRCULATION EN ENTREPRISE

1) Consignes pour les caristes

- ◆ Transport de passagers interdit
- ◆ Ne conduire qu'avec une autorisation écrite
- ◆ Vérification journalière (niveau d'huile et contrôle visuel)
- ◆ Ne jamais prendre un virage avec une charge en hauteur
- ◆ Klaxonner si pas de visibilité.
- ◆ Priorité aux piétons
- ◆ Adapter ma vitesse au site.
- ◆ Signaler toutes déficiences à sa hiérarchie.
- ◆ Porter la ceinture de sécurité lors des transits.
- ◆ **POSITION ARRET MACHINE**
Fourches au sol, frein à main, roues droites.

2) Visiteurs extérieurs

Toute personne étrangère à l'entreprise , doit:

- ◆ Être enregistrée à l'accueil
- ◆ Être accompagnée lors de ses déplacements

3) Véhicules des salariés

- ◆ Les salariés sont autorisés à garer leur véhicule dans l'enceinte intérieure de l'entreprise .
- ◆ Ils doivent respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h et faire preuve d'une grande vigilance, par rapport à la circulation des chariots de manutention , et des camions.
- ◆ Il y a obligation du respect des règles du code de la route à l'intérieur de l'entreprise et sur les différentes aires de stationnement.

CONSIGNES INCENDIE

INCENDIE



❖ En cas de feu , gardez votre calme et donnez l'alerte soit :

➤ Par téléphone

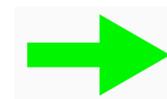


➤ ou en prévenant la hierarchie de vive voix

EVACUATION



❖ Dès que vous entendez l'alarme incendie , quittez votre poste de travail en empruntant l'une des issues de secours



❖ puis regroupez vous au point de ralliement (au pied des escalier l'accueil)



❖ Ne quittez pas ce point tant que votre supérieur ne vous l'a pas indiqué

❖ faire l'appel du personnel pour vérifier que personne ne manque.

CONSIGNES

ACCIDENT

ACCIDENT



- ❖ Si vous êtes témoin d'un accident , alertez un responsable de l'atelier ou un secouriste
- ❖ Si vous vous blessez , contacter un secouriste pour qu'il vous prodigue les premiers soins et qu'il vous enregistre sur le registre de déclaration.



N° UTILES EN CAS DE SINISTRE



❖ Centre Médico-social:

tel:

❖ GENDARMERIE: 17

❖ POMPIERS: 18

❖ SAMU: 15

❖ Centre anti poison:

tel:

❖ Hopital:

tel:

❖ **PREVENIR IMPERATIVEMENT:** -
le responsable de site
- le chef d 'atelier

Votre rôle pour faire progresser la sécurité

❖ PARTICIPER:

- aux réunions 'sécurité »
organisées par la hiérarchie

❖ SIGNALER: à ses responsables tout risque et..... proposer des solutions

❖ RANGER, TRIER, ORDONNER vos postes de travail